

LE 25 juin 2015

Le vingt-cinq juin deux mill quinze, à 20 heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS, Maire.

Présents : Mme GALLOIS, Mme LESAGE, M BREUIL, Mme CRINON, Mme HOSSE, M BONY, M FOURNAISE, M CHAPUT, M LONGIERAS

Absentes : Mlle GAMEIRO COSATA

Mme GERARD (pouvoir donné à Mme LESAGE)

Secrétaire de séance : Mme CRINON Annabelle

Madame le Maire ouvre la séance.

Le Procès-verbal, de la précédente réunion est lu et est signé par 9 conseillers, Mlle GAMEIRO COSTA étant absente,

Ordre du jour :

- Délibérations pour l'adoption du Compte administratif 2014 M14, M14 CCAS et M49
- Délibérations pour l'adoption du Compte de Gestion 2014 de Mme la Trésorière pour les budgets M14 et M49
- Délibération de Décision Modificative N°1
- Vote des subventions aux associations
- Délibération pour la dénonciation de la convention liant la Commune à l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Délibération de nomination du 1^{er} adjoint et du 2^{ème} adjoint suite à la démission du précédent 1^{er} adjoint
- Délibération pour la signature des actes pour la vente de la maison BACAER
- Délibération sur la prolongation du contrat d'affermage du service d'assainissement suite à la délibération N°2015/15
- Délibération sur la prolongation du contrat d'affermage du service eau potable suite à la délibération N°2015/16
- Vote modificatif du projet des abords de l'église et de la place du monument
- Questions diverses

Madame le Maire demande à ce que soient ajoutées à l'ordre du jour trois délibérations supplémentaires :

- Délibération pour l'affectation des résultats 2014
- Motion de soutien à l'action de l'AMF
- Motion relative à l'application de la loi MAPTAM en Seine-et-Marne présentée par les Elus du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'intégrer ces délibérations à l'ordre du jour.

Délibération N°2015/24 : Approbation du compte administratif 2014, budget M14

Madame le Maire ne participe pas au vote,

Le Compte Administratif M14 de Madame le Maire est lu et approuvé à l'unanimité, il se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	326 228.38 €	14 958.70 €
Recettes	317 790.84 €	109 886.27 €
Déficit	- 8 437.54 €	Excédent 94 927.57 €
Reste à réaliser		- 4 500.00 €
Report 2013	170 140.00 €	239 416.76 €
Résultat de clôture	+ 161 702.46 € en fonctionnement + 329 844.33 € en investissement	
Résultat global de clôture	+ 491 546.79 €	

Délibération N°2015/25 : Approbation du compte administratif 2014, budget M49

Madame le Maire ne participe pas au vote,

Le Compte Administratif M14 de Madame le Maire est lu et approuvé à l'unanimité, il se résume ainsi :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	87 657.10 €	111 319.95 €
Recettes	48 541.93 €	111 535.37 €
Déficit	- 39 115.17 €	Excédent 215.42 €
Report 2013	- 19 970.86 €	+ 147 124.31 €
Résultat de clôture	- 59 086.03 € en exploitation + 147 339.73 € en investissement	
Résultat global de clôture	+ 88 253.70 €	

Délibération N°2015/26 : Approbation du compte administratif 2014, budget M14 CCAS

Madame le Maire ne participe pas au vote,

Le Compte Administratif M14 de Madame le Maire est lu et approuvé à l'unanimité, il se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	108.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Déficit	- 108.00 €	
Report 2013	1 948.97 €	0.00 €
Résultat de clôture	+ 1 840.97 € en fonctionnement 0.00 € en investissement	
Résultat global de clôture	+ 1 840.97 €	

Délibération N°2015/27: Vote du Compte de gestion de Mme la Trésorière Budget M14 année 2014

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu, **et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité** le Compte de Gestion du Budget M14 de Madame la Trésorière.

Délibération N°2015/28: Vote du Compte de gestion de Mme la Trésorière
Budget M49 année 2014

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu, **et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité** le Compte de Gestion M49 de Madame la Trésorière.

Délibération N°2015/29: Vote d'affectation des résultats 2014 budgets M14 et M49

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et **en avoir délibéré, Décide à l'unanimité** d'affecter les résultats suivants :

Budget principal M14 :

Investissement : 334 344.33 €

Fonctionnement : 161 702.46 €

Budget eau et assainissement M49 :

Investissement : 147 339.73 €

Déficit d'exploitation : - 59 086.03 €

Délibération N°2015/30: Décision modificative au budget M14 fonctionnement et investissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- suite à une erreur d'imputation dans le budget primitif voté le 13 avril 2015 à la section investissement
- que suite à une baisse des subventions prévues, une diminution des dépenses d'investissement est nécessaire, ainsi qu'une répartition différente des dépenses pour une meilleure prévision des travaux susceptibles d'être réalisés en 2015
- qu'afin de réajuster les dépenses de fonctionnement, des modifications d'articles sont nécessaires

Les modifications suivantes sont proposées :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article 2051:	50 000.00 €	Article 1321/13 :	- 5 103.62 €
Article 21316/21 :	3 979.12 €	Article 1322/13 :	- 38 400.00 €
Article 21318/21 :	154 224.00 €	Article 1323/13 :	- 96 678.56 €
Article 2135/21 :	27 685.77 €		
Article 2151/21 :	15 103.63 €		
Article 21538/21 :	1 304.11 €		
Article 21578/21 :	79.27 €		
Article 2312/23 :	- 350 596.08 €		
Article 28041641/040 :	-20 981.00 €	Article 28041641/040 :	20 981.00 €
TOTAL :	-119 201.18 €	TOTAL :	-119 201.18 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article 60623/011 : Alimentation	1 000.00 €		
Article 6226/011 : Honoraires	-8 000.00 €		
Article 6535/65 : Formation élus	1 000.00 €		
Article 6554/65 : Cont orga regroup	6 000.00 €		
TOTAL :	0 €	TOTAL :	0 €

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à ces révisions,

- la section d'investissement s'équilibre à hauteur de + 581 899.98 € sur le budget M14

- la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de + 468 051.46 € sur le budget M14

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et **en avoir délibéré**,

Vote à l'unanimité POUR les révisions de crédits tels que présentés ci-dessus

Délibération N°2015/31: Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

- 9 Voix POUR

- 1 Voix CONTRE

DECIDE d'allouer les montants de subvention suivants :

FOYER RURAL :	2 500.00€
ASSOCIATION CHANGE D'ALLURE :	300.00€
BASKET BALL PROVINS :	200.00€
PROVINS RUGBY CLUB :	200.00€
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DU PLATEAU :	150.00€

Délibération N°2015/32: Délibération pour la dénonciation de la convention liant la Commune à l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

DE DENONCER la convention en date du 13/06/2008 liant la Commune à l'Etat pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

DECIDE de confier à la Communauté de Communes du Provinois l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015 et,

Délibération N°2015/33 - 2015/34 – 2015/35 : Elections des adjoints suite à la démission du précédent 1^{er} adjoint

A la suite de la démission de Monsieur BONY, 1^{er} Adjoint de la Commune de Saint-Hilliers, il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint, du 2^{ème} adjoint et du 3^{ème} adjoint.

En suivant l'ordre du tableau, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de proclamer :**

- Mme LESAGE Michèle, 1^{er} Adjoint au Maire et assurera les délégations de gestion administrative et financière

- M BREUIL Philippe, 2ème Adjoint au Maire et assurera les délégations suivantes : travaux-entretien-espaces verts

CONSIDERANT que le poste de 3^{ème} adjoint n'est pas obligatoire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité**, de ne pas pourvoir, pour l'instant, le poste de 3^{ème} adjoint

Délibération N°2015/36: Délibération pour la signature des actes pour la vente de la maison BACAER

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

DONNE POUVOIR à Mme LESAGE Michèle, adjoint pour signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente de la maison BACAER au prix de 75 000€

Délibération N°2015/37: Délibération sur la prolongation du contrat d'affermage du service eau potable suite à la délibération N°2015/16

La Collectivité a confié au Fermier l'exploitation de son service public d'eau potable par un contrat d'affermage en date du 28 juin 2000, dont la date d'expiration est le 30 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE A CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

La durée du traité d'affermage est prolongée de 9 mois, soit jusqu'au 31 Mars 2016

ARTICLE 2 - CLAUSES DIVERSES – PRISE D'EFFET

Toutes les autres clauses du contrat d'affermage et de son avenant n°1, non modifiées par les présentes restent applicables dans leur intégralité.

DONNE POUVOIR à Mme le Maire de signer l'avenant.

Délibération N°2015/38: Délibération sur la prolongation du contrat d'affermage du service assainissement suite à la délibération N°2015/15

La Collectivité a confié au Fermier l'exploitation de son service public d'assainissement par un contrat d'affermage en date du 28 juin 2000, dont la date d'expiration est le 30 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE A CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

La durée du traité d'affermage est prolongée de 9 mois, soit jusqu'au 31 Mars 2016

ARTICLE 2 - CLAUSES DIVERSES – PRISE D'EFFET

Toutes les autres clauses du contrat d'affermage et de son avenant n°1, non modifiées par les présentes restent applicables dans leur intégralité.

DONNE POUVOIR à Mme le Maire de signer l'avenant.

Délibération N°2015/39 : Délibération pour le vote de la modification du projet des abords de l'église et de la place du monument

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'annuler la délibération N° 2015/05 concernant le projet de création de travaux de valorisation des abords de l'église et création de places de stationnement et propose son annulation.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications apportées au projet, soit création d'un parking aux abords de l'église avec plantation d'arbres et arbustes, et pose de bancs ;

Les travaux plus importants concernant la rénovation totale de l'église et de ses abords feront l'objet d'un contrat rural

Le Conseil Municipal **prend note** que les travaux ne pourront pas être engagés avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré, complet, approuvé et signé, et que les subventions soient accordées.

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré, charge** Madame le Maire de prendre contact avec les élus parlementaires pour l'octroi de l'enveloppe parlementaire et le Conseil Départemental pour les amendes de police et le versement d'une subvention.

Montant total des travaux HT de 95 464 €

Une demande de subvention totale de 80 % sur le HT soit :

- subvention du Conseil Général d'un montant maximum 59 007.80 €
- l'octroi d'une enveloppe parlementaire de 10.000€
- amendes de police de 4000€

Soit une part communale (fonds propres) de 18 252.20 € HT pour la réalisation de ce projet.

Délibération N°2015/40 : Motion de soutien à l'action de l'AMF

Le Conseil Municipal SOUTIENT la demande de l'AMF (Association Maire de France) pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Délibération N°2015/41 : Motion relative à l'application de la loi MAPTAM en Seine-et-Marne présentée par les Elus du Conseil départemental de Seine-et-Marne

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit le regroupement des intercommunalités
A l'issu de débats en Commission Régionale de Coopération Intercommunale (SRCI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

EXPRIME son désaccord avec la partie de SRCI concernant la Seine-et-Marne.
Le découpage effectué affaiblit la Seine-et-Marne

DEMANDE le respect des territoires et de leurs habitants

CONFIRME sa volonté de participer à la simplification administrative, à la modernisation de l'action publique et à une dynamique en lien avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris

Questions diverses

Pas de question

Madame le Maire clos la séance à vingt et une heure quinze

Vu, le 30/06/2015,

Le Maire, Catherine GALLOIS

